

DIRECTION GENERALE **DES SERVICES**

SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE |

Solliès-Pont, le 1 5 yet. 2011

ARRETE

De délégation de fonctions et de signature à un adjoint

N° Départ : 815/2011/16/DGS/SDGS/AG/CG

Le maire de Solliès-Pont, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,
- Vu La délibération du conseil municipal du 23 mars 2008 fixant à 9 le nombre d'adjoints,
- Vu Le procès verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mars 2008,
- Vu La délibération du conseil municipal du 24 septembre 2009 ayant pour objet la nomination d'un nouvel adjoint et fixant l'ordre du tableau des adjoints,
- Vu La délibération du conseil municipal du 27 juillet 2011 ayant pour objet la nomination d'un nouvel adjoint et fixant l'ordre du tableau des adjoints,
- Vu La délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011 ayant pour objet la nomination d'un nouvel adjoint et fixant l'ordre du tableau des adjoints,
- L'arrêté rapportant l'arrête de fonctions du 8^{ème} adjoint au maire en date du 3 octobre 2011,

Considérant

Que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et de préciser les domaines dans lesquels intervient cette délégation,

arrête

Monsieur Patrick BOUBEKER, 8ème adjoint, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans les domaines suivants :

aménagement urbain eau et assainissement déchets ménagers

tri sélectif

hygiène et sécurité du personnel application du droit des sols

Cette délégation de fonction entraine délégation de signature des documents.

La signature par monsieur Patrick BOUBEKER des pièces et actes suivants : Article 2:

- dossiers relatifs à l'application du droit des sols et aux renseignements d'urbanisme,
- bons et lettres de commande,
- courriers, certificats, rapports, procès verbaux relatifs et attestation relatifs à ses délégations,
- arrêtés du maire relatifs à ses délégations,
- vacation de police : taxe d'inhumation et de convois,
- visa des heures supplémentaires et demandes de congés du personnel en rapport avec sa délégation,

devra être précédée de la formule suivante :

Par délégation du maire Patrick BOUBEKER

Délégué à l'Application du droit des sols - Aménagement urbain - Eau et assainissement - Déchets ménagers - Tri sélectif - Hygiène et Sécurité du personnel

Article 3:

La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4:

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 6:

L'arrêté de délégation n°774/2011/15/DGS/SDGS/AG/LH du 10 novembre 2011 donné à monsieur Patrick BOUBEKER est annulé.

Article 5:

Monsieur le directeur général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Var
- Monsieur le comptable municipal
- L'intéressé et sera publié.

Le maire

André GARRON

Notifié le: 08.12. Coll

Signature:

Certifié exécutoire compte tenu de : la transmission en Préfecture le

la publication le

9 DEC. 2011